

*Assurance-chômage--Loi*

où ils ont plus de chance de trouver du travail. Voilà deux nouveautés très importantes.

En ce qui concerne les travailleurs âgés, nous avons affecté 100 millions de dollars à leur formation, car notre marché du travail dépend de plus en plus de notre main-d'oeuvre existante.

La population active du Canada est en transition. Le gouvernement estime qu'il est essentiel de modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour tenir compte des réalités actuelles du monde du travail ainsi que des dispositions en matière d'équité que prévoit la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agit de modifications importantes, car elles tiennent compte de la nécessité d'une plus grande équité et d'une plus grande souplesse dans nos programmes sociaux.

En vertu de cette nouvelle stratégie, 15 semaines de prestations de maternité seront offertes durant la période entourant la naissance d'un enfant; on offrira, en outre, 10 semaines de prestations parentales aux parents naturels ou adoptifs; ces prestations seront versées à la mère ou au père ou partagées entre les deux. Les femmes seront mieux en mesure d'avoir droit à 15 semaines de prestations de maladie.

Cette stratégie propose d'autres mesures tendant à assurer une meilleure équité du régime. Les prestataires auront la possibilité de retirer une combinaison de prestations spéciales jusqu'à un maximum de 30 semaines. Les prestataires touchés par des conflits collectifs pourront recevoir des prestations, à l'instar de ceux qui continuent à travailler après l'âge de 65 ans. C'est également là un changement important dans le monde d'aujourd'hui.

Il importe que les programmes gouvernementaux reflètent l'évolution actuelle sur le marché du travail. A cet égard, la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre permettra, non seulement de modifier les orientations du programme d'assurance-chômage, mais aussi d'améliorer la formation offerte aux gens qui ont un travail et aux sans-emploi.

En vertu de cette stratégie, on affectera 230 millions de dollars à la planification et à la formation des ressources humaines. L'argent sera divisé de la façon suivante. Près de la moitié des crédits en question seront consacrés à la formation de niveau d'entrée donné par le secteur privé, lorsque nos exigences et nos programmes en matière de formation sont nettement inférieurs à ceux de nos voisins américains.

On quadruplera les crédits consacrés au programme d'alternance travail-études. La planification des ressources humaines sera offerte aux industries, afin qu'elles puissent planifier en fonction du futur marché du travail. Le budget du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie

sera doublé. Comme tous les députés le savent, ce service est devenu un modèle international dans le domaine de l'adaptation au marché du travail. Il travaille de concert avec la direction et les travailleurs, afin de trouver des solutions à des problèmes comme les compétences désuètes, la nécessité de nouvelles technologies et des licenciements importants. La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre répond aux besoins à long terme des travailleurs qui seront de plus en plus appelés à se spécialiser. En facilitant la formation de la main-d'oeuvre dans le secteur privé et en multipliant les cours de formation à l'intention des chômeurs, notre gouvernement veut accroître les chances de la population du Canada atlantique de se trouver un premier emploi ou de réintégrer le marché du travail. Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux programmes permanents qui ont connu du succès partout au Canada et en particulier dans le Canada atlantique.

• (1730)

Depuis 1986, le programme de la Planification de l'emploi fournit aux gens qui en ont le plus besoin les fonds nécessaires pour qu'ils obtiennent de la formation et acquièrent de l'expérience. Je parle ici des femmes qui veulent travailler à l'extérieur du foyer, des autochtones, des handicapés, des jeunes et des ouvriers non spécialisés. Les plus récentes données sur l'emploi illustrent bien l'engagement qu'a pris le gouvernement, lui qui veut aider aujourd'hui cette région à se préparer pour pouvoir faire face demain à la demande en main-d'oeuvre.

De toute évidence, cette stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre s'inscrit dans la lignée des programmes que notre gouvernement a mis sur pied par le passé. On reconnaît dans cette stratégie qu'il faut aider certains groupes particuliers. On reconnaît qu'on a besoin de connaissances et de compétences spécialisées. Mais la stratégie donne également aux régions et au secteur privé la souplesse nécessaire pour mettre à contribution leur esprit d'initiative et leur grande énergie afin de former la main-d'oeuvre et de créer de nouvelles possibilités.

En quatre ans et demi, notre gouvernement a prouvé que ce genre de programmes fonctionne bien au Canada atlantique. Il fonctionne parce que nous avons veillé à ce que la formation et l'expérience qu'acquièrent les participants correspondent aux exigences du marché du travail moderne et mènent à un emploi satisfaisant à long terme.

Enfin, j'ajouterai que, bien entendu, le versement d'un revenu d'appoint est parfois important et nécessaire. Nous devons toutefois revenir au principe selon lequel le revenu d'appoint ne constitue qu'une mesure temporaire et non une solution permanente. En fin de compte, la meilleure sécurité de revenu qu'on puisse avoir, c'est un emploi. Et cela, la population du Canada atlantique le sait. Ils veulent travailler et le gouvernement leur en donnera l'occasion en favorisant la